Stop Arnaques

economie

SPF Economie, P.M.E., Classes moyennes et Energie

.be

Allo ? Escrocs au bout du fil !

Stop Arnaques

Situation

Un vendeur vous a fait une superbe offre commerciale par téléphone. Mais après coup, vous ne savez pas vraiment quelle est la société qui vous a appelé, ni même les conditions exactes de l'offre. Et l'e-mail de confirmation qu'on vous a envoyé n'est pas plus clair sur ces points...

Risque

Ce genre d'opération qui promet de grosses réductions pour des hôtels ou des voyages, des échantillons de produits de beauté ou qui vous invite à tester à coût réduit voire gratuitement, les produits vendus, se révèle souvent trop belle pour être vraie. Méfiance !

Même si vous avez contesté l'offre, les escrocs n'hésiteront pas à vous envoyer une facture, souvent supérieure au prix annoncé, ou à vous faire menacer par un bureau d'encaissement. Même en payant, vous risquez de ne jamais recevoir ce qu'on vous a vendu !

Conseil

Un vendeur par téléphone doit dès le début de son appel se faire connaître. Consultez la liste des sociétés de télémarketing douteuses sur le site du SPF Economie.

Il doit aussi mentionner clairement toutes les caractéristiques de son offre, vous la confirmer par écrit ou par e-mail (vérifiez toujours votre boîte spam !) et vous indiquer que vous avez un droit de rétractation de 14 jours à dater de la réception du produit vendu.

Ne vous laissez pas intimider par un bureau d'encaissement ! Contestez, le cas échéant, la validité du contrat par e-mail ou par courrier recommandé.

Et pour ne plus recevoir d'appels de télémarketing, inscrivez-vous sur la liste « Ne m'appelez plus ».

Éditrice responsable : Séverine Waterbley - N° d'entreprise : 0314.595.348 - Illustrations : © Adobe Stock.com

Tombé dans le piège ?

Signalez la fraude à l'Inspection économique via ConsumerConnect (www.consumerconnect.be). Sur cette plateforme, vous trouverez aussi des informations sur vos droits en tant que consommateur.

Si le vendeur est basé dans un autre pays de l'Union européenne, contactez le Centre européen des Consommateurs.

economie

SPF Economie, P.M.E., Classes moyennes et Energie

.be

Stop Arnaques

Bureaux de recouvrement et huissiers fictifs

Situation

Vous êtes contacté par un bureau de recouvrement ou un huissier qui vous réclament de l'argent pour des frais ou une dette concernant une transaction dont vous n'avez a priori pas connaissance.

Risque

Des escrocs se font régulièrement passer pour ce genre d'intermédiaires. Ils peuvent être très agressifs. Sous la pression et leurs intimidations, vous risquez de payer ce qu'ils vous réclament pour éviter des poursuites plus importantes…

Conseil

Seuls les bureaux de recouvrement et huissiers officiels peuvent agir en Belgique. Vérifiez si votre interlocuteur figure sur la liste des personnes inscrites officiellement en tant que recouvreur de dettes ou s'il n'est pas identifié comme douteux. Ces listes sont disponibles sur le site du SPF Economie.

Si l'histoire qu'on vous raconte ne vous dit rien, si l'on ne vous a pas envoyé de courrier auparavant ou si l'on vous demande des informations privées ou de payer sur un compte à l'étranger, soyez sur vos gardes !

Et ne vous laissez jamais intimider !

Tombé dans le piège ?

Déposez plainte auprès de la police locale.

Signalez la fraude à l'Inspection économique via ConsumerConnect (www.consumerconnect.be). Sur cette plateforme, vous trouverez aussi des informations sur vos droits en tant que consommateur.

Éditrice responsable : Séverine Waterbley - N° d'entreprise : 0314.595.348 - Illustrations : © Adobe Stock.com

Stop
Arnaques

Demande de confirmation d'une opération bancaire inexistante

Situation

Un numéro inconnu vous appelle sur votre GSM. Une voix artificielle enregistrée vous demande de taper « 9 » pour confirmer un retrait ou un transfert d'argent. Vous pouvez l'annuler et être mis en relation avec un collaborateur en tapant « 1 ». Or, vous n'avez fait aucune opération de ce genre.

Risque

Puisque vous n'avez fait aucune opération bancaire comme celle indiquée, c'est certain : vous avez affaire à des escrocs qui se sont procuré votre numéro de téléphone par des moyens obscurs.

Quel que soit le chiffre sur lequel vous taperez, l'appel généré automatiquement sera dévié vers un véritable interlocuteur : votre arnaqueur. Il va vous dérouler un scénario bien huilé pour vous faire peur et ainsi obtenir de vous des renseignements personnels, soi-disant pour vous aider.

Son but réel : essayer de vous voler vos données bancaires et de sécurité personnalisées pour effectuer des opérations de paiement à l'aide de votre compte ou de votre carte, voire usurper votre identité pour commettre d'autres actes frauduleux sous couvert de votre nom.

Conseil

Ne donnez pas suite à cet appel. Raccrochez tout simplement. Si on vous a laissé un message sur votre boîte vocale, ne rappelez surtout pas. Détruisez-le.

Et si, par mégarde ou par crainte, vous avez suivi les instructions de la voix artificielle et que vous êtes en communication avec quelqu'un de bien réel, ne communiquez aucune information personnelle. Même si votre interlocuteur prétend travailler pour une banque ou pour la police, rappelez-vous que tout ce qu'il vous raconte est faux ! Coupez court à la conversation et raccrochez.

Tombé dans le piège ?

Si vous avez communiqué vos données de sécurité personnalisées, contactez immédiatement Card Stop (078 170 170) ou votre banque.

Déposez plainte auprès de la police locale si de l'argent a disparu de votre compte.

Prévenez l'Inspection économique via ConsumerConnect.
Sur cette plateforme, vous trouverez aussi des informations sur vos droits en tant que consommateur.

Si vous ne parvenez pas à un accord avec votre banque, introduisez un signalement sur ConsumerConnect et faites appel à Ombudsfin, le service de médiation pour les conflits financiers.

Éditrice responsable : Séverine Waterbley - N° d'entreprise : 0314.595.348 - Illustrations : © Adobe Stock.com

Stop Arnaques

Microsoft a détecté des problèmes sur votre PC

Situation

Vous recevez un appel téléphonique en anglais d'une personne qui prétend travailler pour Microsoft. Elle vous dit que de nombreux problèmes avec le système d'exploitation Windows de votre PC ont été détectés. Votre ordinateur serait infecté par des virus mais la personne vous propose son aide pour les résoudre.

Risque

Microsoft ne contacte jamais ses clients directement par téléphone. Seuls des escrocs le font en se faisant passer pour cette société. Ils sont convaincants et tenaces : même si vous raccrochez, votre interlocuteur vous rappelle. Si vous doutez de ce qu'il dit, il affirme pouvoir vous prouver qu'il a bien identifié votre PC en vous faisant faire une série d'actions hors ligne sur votre ordinateur pour révéler le numéro unique d'identification de votre machine, le CLSID. Mais en réalité, ce numéro est le même pour tous les ordinateurs dotés de Windows.

Votre interlocuteur vous proposera ensuite d'installer contre une somme modique (7 ou 10 euros par exemple), un logiciel de sécurité. En réalité, il s'agit d'un logiciel espion qui lui permettra de contrôler à distance votre ordinateur, d'intercepter vos mots de passe, vos données bancaires ou données de sécurité personnalisées, et de vider vos comptes bancaires.

Conseil

Microsoft ne peut en aucune manière détecter les problèmes de votre PC à distance. Méfiez-vous des appels ou e-mails au nom de Microsoft.

Prétendez que vous ne parlez pas anglais et raccrochez. Tenez bon, même si on vous rappelle.

Ne communiquez aucune donnée personnelle, ni donnée bancaire ou donnée de sécurité personnalisée (numéro de compte, mots de passe, code généré par votre digipass ou reçu par SMS de votre banque...) et ne payez rien.

Réfléchissez toujours à deux fois avant d'installer des logiciels proposés par des inconnus ou de cliquer sur un lien dans un e-mail.

Ne donnez jamais le contrôle de votre ordinateur à un inconnu.

Tombé dans le piège?

Changez tous vos mots de passe.

Si vous avez payé quelque chose, contactez immédiatement votre banque pour tenter d'annuler la transaction.

Si vous avez communiqué vos données de sécurité personnalisées, contactez immédiatement Card Stop (078 170 170) ou votre banque.

Déposez plainte auprès de la police locale.

Éditrice responsable : Séverine Waterbley - N° d'entreprise : 0314.595.348 - Illustrations : © Adobe Stock.com

economie

SPF Economie, P.M.E., Classes moyennes et Energie

.be

Stop
Arnaques

Alertes SMS : la **facture** peut **vite monter**

Situation

Par SMS, on vous propose des sonneries et des fonds d'écran à gogo.

Risque

En acceptant cette offre, vous acceptez peut-être aussi sans vous en rendre compte un abonnement pour des téléchargements répétitifs moyennant paiements.

Conseil

Plus que jamais, soyez vigilant : cliquer, c'est payer.

Vérifiez toujours ce à quoi vous vous engagez.

Le commerçant doit toujours prévoir un moyen pour vous désabonner. Par exemple, par un SMS « STOP » à envoyer au n° ####

Tombé dans le piège ?

Si aucun numéro n'est prévu pour vous désabonner, contactez votre opérateur téléphonique.

Si rien ne change, prévenez l'Inspection économique via ConsumerConnect (www.consumerconnect.be). Sur cette plateforme, vous trouverez aussi des informations sur vos droits en tant que consommateur.

Éditrice responsable : Séverine Waterbley - N° d'entreprise : 0314.595.348 - Illustrations : © Adobe Stock.com

economie

SPF Economie, P.M.E., Classes moyennes et Energie

.be

Arnaque aux numéros surfacturés

Situation

Vous recherchez l'âme sœur et vous vous êtes enregistré(e) sur un site de rencontres.

Pour rencontrer des personnes répondant à vos critères, vous devez appeler le n° 0900######.

Risque

Vos appels téléphoniques peuvent vous revenir très cher. Certains de ces sites emploient des personnes pour vous tenir le plus longtemps possible au bout du fil.

Il arrive parfois que cette « personne » est en réalité un robot qui vous donne des réponses préprogrammées pour entretenir la conversation.

Conseil

Fort heureusement, tous les sites de rencontres ne sont pas des arnaques. Certains ont pignon sur rue. Voyez quelle est leur réputation sur les forums.

Méfiez-vous des conversations qui durent : ça coûte très cher au final !

Tombé dans le piège ?

Prévenez l'Inspection économique via ConsumerConnect (www.consumerconnect.be). Sur cette plateforme, vous trouverez aussi des informations sur vos droits en tant que consommateur.

economie

SPF Economie, P.M.E., Classes moyennes et Energie

.be

Éditrice responsable : Séverine Waterbley - N° d'entreprise : 0314.595.348 - Illustrations : © Adobe Stock.com

Stop
Arnaques

Arnaque aux droits d'auteur

Situation

Un avocat vous appelle : son client lui a signalé que vous aviez téléchargé illégalement certaines de ses œuvres sur internet. Il vous propose de régler les droits d'auteurs à l'amiable pour vous éviter un procès en justice.

Risque

Vous avez probablement affaire à un faux avocat !

Les questions de paiement de droits d'auteurs ne se règlent jamais directement avec l'artiste concerné. Aucun avocat digne de ce nom ne vous proposerait de régler un litige de la sorte.

Accepter la transaction financière proposée, c'est céder à une intimidation et perdre votre argent à coup sûr.

Conseil

Un litige de droits d'auteurs ne se règle jamais par une transaction financière discrète « à l'amiable » proposée par e-mail ou par téléphone.

N'entrez tout simplement pas dans ce jeu : c'est un piège !

Et pour éviter tout souci, ne téléchargez rien illégalement sur internet.

Éditrice responsable : Séverine Waterbley - N° d'entreprise : 0314.595.348 - Illustrations : © Adobe Stock.com

Tombé dans le piège ?

Déposez plainte auprès de la police locale.

Prévenez l'Inspection économique via ConsumerConnect (www.consumerconnect.be). Sur cette plateforme, vous trouverez aussi des informations sur vos droits en tant que consommateur.

economie

SPF Economie, P.M.E., Classes moyennes et Energie

.be

Déjà **arnaqué,** les **escrocs** vous **proposent leur aide**

Stop Arnaques

Situation

Il y a quelques mois, on vous a vendu du vin par téléphone… Vous l'avez payé mais vous n'en avez jamais vu la couleur !

Aujourd'hui, un avocat vous appelle et vous signale que les malfrats ont été arrêtés au Maroc. Il vous propose de vous représenter au tribunal local afin de faire valoir vos droits.

Risque

Les arnaqueurs ne reculent devant rien ! Après le faux vin, vous avez probablement affaire à un faux avocat.

Il y a de fortes chances qu'il vous demande de payer une avance d'honoraires sur un compte à l'étranger ou via un système de paiement international. Dans ce cas, fuyez ! Aucun avocat digne de ce nom ne vous proposerait de le régler de la sorte.

Ne vous faites pas avoir deux fois par la même bande d'escrocs !

Conseil

Ne donnez pas suite à ce type d'appel car vous n'avez pratiquement aucun espoir de pouvoir récupérer votre argent par la suite.

Pour aider la police à remonter la filière et mettre fin aux activités criminelles de cette organisation internationale, relevez un maximum d'informations lors de l'appel téléphonique, par exemple : le numéro, la date et l'heure de l'appel, le nom et la fonction de la personne qui a appelé, le montant à verser, le nom et l'adresse du destinataire…

Ceci vaut également en cas de tentative d'escroquerie par internet.

Éditrice responsable : Séverine Waterbley - N° d'entreprise : 0314.595.348 - Illustrations : © Adobe Stock.com

Tombé dans le piège ?

Déposez plainte auprès de la police locale.

Signalez la fraude à l'Inspection économique via ConsumerConnect (www.consumerconnect.be). Sur cette plateforme, vous trouverez aussi des informations sur vos droits en tant que consommateur.

economie

SPF Economie, P.M.E., Classes moyennes et Energie

.be

Stop Arnaques

Une célébrité vous recommande un placement juteux

Situation

Sur internet, vous trouvez un article dans lequel un animateur télé, une star de cinéma ou un homme politique vante les mérites d'un placement qui lui a rapporté beaucoup d'argent en très peu de temps. C'est assurément une occasion à ne pas manquer…

Risque

Ce type d'annonce est très fréquent. Le problème, c'est que les personnalités qui sont mises en scène ne sont absolument pas les auteurs des annonces. Des escrocs ont usurpé leur identité et utilisent une de leurs photos pour promouvoir un investissement financier, souvent en cryptomonnaie, qui n'existe pas en réalité.

En employant l'image de ces personnalités, ils cherchent à susciter de l'intérêt pour leur proposition financière frauduleuse et à la rendre crédible. Dès que vous aurez investi dans ce prétendu placement à ne pas rater, les escrocs disparaîtront dans la nature avec votre argent.

Et comme dans la plupart des cas, vous leur aurez aussi donné vos données personnelles, vos données bancaires ou de sécurité personnalisées pour finaliser la transaction, ils auront la possibilité de s'en servir pour vider votre compte bancaire ou pour escroquer d'autres personnes à l'aide de votre identité.

Conseil

Soyez vigilant : si une offre vous paraît trop belle pour être vraie, c'est souvent qu'elle ne l'est pas, même si c'est une célébrité qui vous le dit.

Vérifiez toujours sur le site internet de la célébrité si c'est bien elle qui recommande le placement. Et même si elle est bien à l'origine de cette recommandation, dites-vous qu'elle n'est pas spécialiste en investissements financiers.

Cherchez toujours à en savoir plus à propos de l'intermédiaire financier et de l'offre présentée. Si les choses ne sont pas claires, fuyez !

Ne communiquez jamais vos données bancaires ou des copies de vos documents d'identité à des intermédiaires obscurs.

Ne cliquez pas sur les liens qui pourraient se trouver dans l'article que vous avez lu ou dans un e-mail qu'on vous aurait envoyé.

Tombé dans le piège ?

Stoppez tout contact avec vos interlocuteurs. Ne payez plus rien !

Si vous avez communiqué vos données de sécurité personnalisées, contactez immédiatement Card Stop (078 170 170) ou votre banque.

Déposez plainte auprès de la police locale.

Signalez la fraude à l'Inspection économique via ConsumerConnect (www.consumerconnect.be).

Éditrice responsable : Séverine Waterbley - N° d'entreprise : 0314.595.348 - Illustrations : © AdobeStock.com

Stop
Arnaques

Quand les **voleurs se font passer** pour **Interpol**

Situation

Vous avez été victime d'une fraude à l'amitié. Sur internet, vous lisez le témoignage de quelqu'un qui, dans le même cas que vous, a réussi à récupérer l'argent perdu grâce à Interpol. L'adresse e-mail à contacter est indiquée.

Risque

L'adresse e-mail est fausse : elle n'a rien à voir, ni avec Interpol, ni avec la police.

Si vous contactez cette adresse, quelqu'un va essayer d'obtenir vos données bancaires (et éventuellement vos données de sécurité personnalisées), soi-disant pour vous verser les fonds récupérés mais ce sera en fait pour vous arnaquer une deuxième fois.

Conseil

Dites-vous bien que vous ne reverrez sans doute plus jamais l'argent que vous avez perdu dans une fraude à l'amitié.

Méfiez-vous des témoignages mentionnant des adresses e-mail miracles ou le nom d'organismes tels que Interpol ou la police, surtout quand ce nom apparaît avant le symbole « @ » (p. ex. : commissaireinterpol@cyberservices.com).

Ne communiquez en aucun cas vos données personnelles ni vos données bancaires et de sécurité personnalisées.

Tombé dans le piège ?

Si vous avez communiqué vos données de sécurité personnalisées, contactez immédiatement Card Stop (078 170 170) ou votre banque.

Déposez plainte auprès de la police locale.

Signalez la fraude à l'Inspection économique via ConsumerConnect (www.consumerconnect.be). Sur cette plateforme, vous trouverez aussi des informations sur vos droits en tant que consommateur.

Éditrice responsable : Séverine Waterbley - N° d'entreprise : 0314.595.348 - Illustrations : © Adobe Stock.com

economie

SPF Economie, P.M.E., Classes moyennes et Energie

.be

Stop Arnaques

Arnaque au RGPD : vos **données personnelles en danger**

Situation

Vous êtes une entreprise et vous avez reçu une lettre ou un e-mail vous invitant à faire un paiement à une organisation inconnue qui serait responsable de l'application du règlement général sur la protection des données (RGPD).

Risque

Ce message est probablement une tentative d'arnaque afin de vous extorquer de l'argent ou de vous voler vos données bancaires et professionnelles.

En aucun cas, une instance officielle telle que l'Union européenne p. ex., ne demande de communiquer des mots de passe ou des données bancaires ou personnelles par e-mail, par SMS ou par téléphone.

Conseil

De tels courriers ou e-mails ont un caractère très professionnel mais leur apparence officielle (logo de l'Union européenne, message en anglais, etc.) ne doit pas vous influencer.

Soyez extrêmement vigilant et vérifiez toujours de qui émane le message.

En aucun cas, ne communiquez des données confidentielles de votre entreprise. Et n'oubliez pas de sensibiliser tout votre personnel à une possible tentative d'escroquerie de ce genre.

Tombé dans le piège ?

Prenez contact avec votre banque.

Déposez plainte auprès de la police locale.

Signalez la fraude sur **pointdecontact.belgique.be**

Éditrice responsable : Séverine Waterbley - N° d'entreprise : 0314.595.348 - Illustrations : © Adobe Stock.com

economie

SPF Economie, P.M.E., Classes moyennes et Energie

.be

Stop Arnaques

Vente en **seconde main** : **les escrocs** saisissent **l'occasion**

Situation

Vous avez mis en vente un objet sur un site d'objets de seconde main (Vinted, Facebook, Marketplace, eBay…). Quelqu'un vous contacte et vous propose un prix très élevé, à condition que la transaction se fasse via un autre site.

Risque

Les escrocs vont vous demander de communiquer vos données bancaires et de sécurité personnalisées pour le paiement via cet autre site. Toutefois, vous ne verrez jamais l'argent arriver sur votre compte. Au contraire, vous risquez de vous faire dévaliser.

Et si vous avez expédié votre objet, lui aussi sera perdu.

Conseil

Pour vos transactions en ligne, privilégiez toujours les sites disposant d'une bonne e-réputation. Optez pour les sites qui ont pignon sur rue : souvent, ils vous offrent des garanties contre les mauvais payeurs.

Cherchez toujours à en savoir plus à propos de vos interlocuteurs.

Et la règle d'or : ne communiquez jamais vos données bancaires et de sécurité personnalisées à des intermédiaires obscurs.

Tombé dans le piège ?

Si vous avez communiqué vos données de sécurité personnalisées, contactez immédiatement Card Stop (078 170 170) ou votre banque.

Déposez plainte auprès de la police locale.

Signalez la fraude à l'Inspection économique via ConsumerConnect (www.consumerconnect.be). Sur cette plateforme, vous trouverez aussi des informations sur vos droits en tant que consommateur.

La plupart des sites de petites annonces donnent à leurs utilisateurs la possibilité de porter plainte en cas de préjudice ou d'escroquerie. Déposez également plainte auprès de la plateforme afin de lui permettre d'intervenir.

Éditrice responsable : Séverine Waterbley - N° d'entreprise : 0314.595.348 - Illustrations : © Adobe Stock.com

economie

SPF Economie, P.M.E., Classes moyennes et Energie

.be

Stop Arnaques

Vente en seconde main : votre acheteur veut utiliser un service de coursier

Situation

Vous avez mis en vente un objet sur une plateforme de vente de seconde main (Vinted, Facebook, Marketplace, eBay…). Une personne vous contacte très rapidement pour l'acheter mais vous dit ne pas pouvoir récupérer elle-même votre produit. Elle vous propose de faire appel à un service de livraison connu (Mondial Relay, DPD, DHL, GLS…) et de vous payer via ce service.

Risque

Les escrocs vous servent généralement une excuse pour vous inciter à vous diriger sur un autre site web que la plateforme bien connue et fiable que vous avez choisie ou pour faire apparaître une fenêtre de chat qu'ils contrôlent.

Les escrocs utilisent des reproductions frauduleuses de sites web. Ces faux sites vous renvoient ensuite vers une copie du site web de votre banque en ligne, où vous êtes invité à saisir vos données bancaires et de sécurité personnalisées. En procédant de la sorte, vous donnez à votre interlocuteur l'accès à vos instruments de paiement et vous risquez de vous faire dévaliser.

Parfois, les escrocs vous appellent au nom de la société de livraison pour soi-disant valider votre identité avec votre digipass. Ils peuvent aussi recourir à de faux e-mails de confirmation qui ressemblent à ceux employés par votre plateforme de vente officielle.

Et si vous expédiez votre objet, vous ne le reverrez plus.

Conseil

Que vous vendiez ou achetiez via des plateformes en ligne, soyez toujours sur vos gardes dès que votre interlocuteur vous demande de sortir de la plateforme pour finaliser la vente ou l'achat.

Pour vos transactions en ligne, favorisez toujours les services proposés directement par la plateforme de vente que vous avez choisie et disposant d'une bonne e-réputation.

Ne cliquez jamais sur un lien que l'acheteur vous transmettrait par e-mail et insistez pour finaliser la commande par vous-même via la plateforme de votre choix. Les plateformes qui ont pignon sur rue, vous offrent des garanties contre les mauvais payeurs.

Ne payez jamais rien, quelle que soit la raison invoquée par l'acheteur : si c'est vous qui vendez, il n'est pas normal que vous deviez payer quelque chose, même si c'est un tout petit montant.

Et surtout, ne communiquez jamais vos données bancaires et de sécurité personnalisées à des intermédiaires obscurs.

Éditrice responsable : Séverine Waterbley - N° d'entreprise : 0314.595.348 - Illustrations : © Adobe Stock.com

Tombé dans le piège ?

Si vous avez communiqué vos données de sécurité personnalisées, contactez immédiatement Card Stop (078 170 170) ou votre banque.

Déposez plainte auprès de la police locale et de votre plateforme de vente.

Signalez la fraude à l'Inspection économique via ConsumerConnect (www.consumerconnect.be). Sur cette plateforme, vous trouverez aussi des informations sur vos droits en tant que consommateur.

economie

SPF Economie, P.M.E., Classes moyennes et Energie

.be

Stop
Arnaques

Achat en seconde main : votre vendeur utilise une photo truquée par intelligence artificielle

Situation

Vous trouvez l'article que vous recherchez sur une plateforme de vente de seconde main (Vinted, Facebook, Marketplace, eBay…).
La photo est magnifique, presque trop belle pour être vraie. Une véritable aubaine !

Risque

Les plateformes de vente en seconde main proposent dans la plupart des cas des articles mis en vente par des particuliers (vêtements, livres, produits électroménagers, décoration, mobilier…). Toutefois, il arrive que des escrocs s'en servent pour vendre des produits neufs de faible qualité en les faisant passer pour des produits « vintage ».

Leur technique est simple : truquer la photo de présentation du produit en la retravaillant à l'aide d'une intelligence artificielle (IA). Les décors sont fictifs, les mannequins portant les vêtements ont des visages floutés ou masqués…

Retravailler des photos via l'intelligence artificielle n'est pas en soi une pratique illégale, mais elle le devient si l'image utilisée induit en erreur le consommateur, par exemple en améliorant de manière trompeuse l'apparence d'un article… ou si elle sert à faire vendre des produits qui n'existent pas en réalité.

Conseil

Les images trafiquées par l'IA ne sont pas simples à détecter. Toutefois, même si l'IA fait en permanence des progrès, elle peine encore à traiter certains détails des photos. Soyez attentifs à tout ce qui paraît douteux ou anormal : des mains mal formées ou mal positionnées, des visages anonymisés, des décors trop parfaits p.ex. doivent éveiller en vous des soupçons.

Pour détecter si un vêtement est neuf ou ancien, utilisez la recherche d'image inversée, par exemple avec Google Lens. Si vous trouvez le même vêtement sur une plateforme de vente à bas prix, vous saurez à quoi vous en tenir.

Il est toujours essentiel de pouvoir identifier votre vendeur : une photo de profil absente, incohérente ou l'impossibilité de le contacter doivent vous alerter.

Lisez toujours les avis laissés par d'autres utilisateurs de la plateforme, mais gardez à l'esprit qu'il ne s'agit pas d'une technique infaillible : certains escrocs laissent eux-mêmes des avis positifs.

Et pour vos transactions en ligne, favorisez toujours les services et modalités de paiement proposés directement par la plateforme de vente que vous avez choisie et disposant d'une bonne e-réputation. Ne vous laissez pas avoir par un vendeur qui voudrait passer par un autre moyen, quelle que soit la raison qu'il invoque.

Éditrice responsable : Séverine Waterbley - N° d'entreprise : 0314.595.348 - Illustrations : © Adobe Stock.com

Tombé dans le piège ?

Si vous avez communiqué vos données de sécurité personnalisées, contactez immédiatement Card Stop (078 170 170) ou votre banque.

Déposez plainte auprès de la police locale et de votre plateforme de vente.

Signalez la fraude à l'Inspection économique via ConsumerConnect. Sur cette plateforme, vous trouverez aussi des informations sur vos droits en tant que consommateur.

economie

SPF Economie, P.M.E., Classes moyennes et Energie

.be

Stop
Arnaques

Lettre nigériane : quelqu'un a de l'**argent bloqué** et **demande votre aide** pour le **débloquer**

Situation

Vous recevez un e-mail d'une personne inconnue qui vous demande de l'aider à récupérer des capitaux importants lui appartenant, bloqués dans un pays étranger.

Pour vous remercier de votre aide, elle vous promet 10 % de la somme totale.

Risque

Si vous répondez au message et communiquez vos coordonnées, les arnaqueurs vous recontacteront en vous demandant de payer des frais de dossier, des taxes diverses, etc. sous prétexte de débloquer l'argent.

Cet argent n'existe évidemment pas et vous n'en verrez jamais les 10 % !

Conseil

Il n'est pas logique qu'un inconnu sollicite votre assistance dans le cadre de transfert de fonds. Pourquoi vous ? Où a-t-il trouvé vos coordonnées ?

Ne donnez jamais suite à ce genre de demande ! Ne communiquez aucune donnée personnelle, et surtout ne payez rien !

Si le message est truffé de fautes d'orthographe, c'est souvent le signe d'une escroquerie menée depuis l'étranger. Ces messages sont toutefois rédigés de manière de plus en plus professionnelle et sont donc plus difficiles à reconnaître.

Tombé dans le piège ?

Transférez le message à suspect@safeonweb.be

Déposez plainte auprès de la police locale.

Contactez le plus vite possible les banques concernées pour signaler la fraude.

Prévenez l'Inspection économique via ConsumerConnect (www.consumerconnect.be). Sur cette plateforme, vous trouverez aussi des informations sur vos droits en tant que consommateur.

Éditrice responsable : Séverine Waterbley - N° d'entreprise : 0314.595.348 - Illustrations : © Adobe Stock.com

economie

SPF Economie, P.M.E., Classes moyennes et Energie

.be

Stop
Arnaques

Placement en **diamants :** un **choix** pas toujours **brillant** !

Situation

INCROYABLE : les banques cachent la vérité aux Belges ! Savez-vous qu'il est possible de placer votre argent à un taux de 8 % dans le diamant ? C'est en tout cas ce que vous avez lu sur internet…

Risque

Placer son argent dans des biens physiques tels que des diamants, des métaux précieux ou des terres rares constitue une alternative extrêmement risquée aux produits d'épargne classiques. Les rendements annoncés ne sont pas garantis : votre capital est en jeu, sans oublier que dans la pratique, les faux et les arnaques sont fréquents !

Conseil

Vendre des diamants comme un investissement n'est pas illégal en soi mais il existe des règles strictes pour les présenter comme un placement financier. Ne vous laissez pas abuser par le côté attractif et faussement rassurant de certaines annonces.

De plus, la vente de certains de ces produits est réservée à des personnes déterminées et est soumise à des conditions particulières.

Et comme vous n'êtes pas un expert en la matière, méfiez-vous des faux diamants (ou des pièces et lingots à la teneur en or trafiquée). Choisissez de préférence un diamantaire belge figurant sur le site web www.awdc.be.

En cas de doute concernant une offre d'investissement financier, faites-la vérifier par l'autorité de surveillance des marchés financiers (FSMA).

Tombé dans le piège ?

Déposez plainte auprès de la police locale.

Signalez la fraude à la FSMA.

Éditrice responsable : Séverine Waterbley - N° d'entreprise : 0314.595.348 - Illustrations : © Adobe Stock.com

economie

SPF Economie, P.M.E., Classes moyennes et Energie

.be

Infos sponsorisées sur internet : abonnements cachés

Situation

Sur les médias sociaux, vous découvrez une publicité pour un site internet donnant des conseils diététiques.

Vous tapez l'adresse de ce site et vous cochez la case prévue pour recevoir par e-mail leur lettre « Votre santé au quotidien ».

Risque

L'objectif est de vous piéger et de vous faire conclure un abonnement pour des services souvent sans valeur.

Sauf mention contraire, vos coordonnées peuvent être analysées et revendues à des sociétés de marketing qui vous inondent de publicités correspondant à vos habitudes supposées. Ces annonceurs non désirés sont peut-être mal intentionnés : virus informatiques, vol de données bancaires...

Conseil

Lisez les petits caractères avant de taper « OK » pour souscrire à de telles lettres d'information.

Ne communiquez pas votre numéro de carte de crédit ou vos coordonnées bancaires dans de telles circonstances.

Tombé dans le piège ?

Déposez plainte auprès de la police locale.

Prévenez l'Inspection économique via ConsumerConnect (www.consumerconnect.be). Sur cette plateforme, vous trouverez aussi des informations sur vos droits en tant que consommateur.

Si vous avez communiqué vos données bancaires, prévenez également votre banque pour stopper les paiements !

Éditrice responsable : Séverine Waterbley - N° d'entreprise : 0314.595.348 - Illustrations : © Adobe Stock.com

Stop Arnaques

Alerte virus sur votre ordinateur

Situation

Vous surfez tranquillement sur votre PC, votre tablette ou votre smartphone quand soudain apparaît une page avec le logo « Google » indiquant que 4 virus ont été détectés sur votre appareil. Vous avez 2 minutes pour le nettoyer gratuitement, en cliquant sur le bouton figurant en bas de la page.

Risque

Quelqu'un essaie de se faire passer pour « Google » dans le but de vous voler des informations personnelles ou d'accéder frauduleusement à votre ordinateur.

Cliquer sur le bouton, c'est courir le risque qu'on usurpe votre identité, voire vos données bancaires et de sécurité personnalisées, ou que l'on accède à votre ordinateur.

Conseil

Ne donnez pas suite à ce message : fermez la page ou mieux, éteignez et relancez votre appareil !

Ne cliquez jamais sur les liens et autres boutons présents dans de tels messages et n'ouvrez pas les éventuels documents joints. Ils contiennent peut-être des logiciels espions.

Protégez-vous à l'aide d'un bon antivirus et pensez à changer régulièrement vos mots de passe.

Éditrice responsable : Séverine Waterbley - N° d'entreprise : 0314.595.348 - Illustrations : © Adobe Stock.com

Tombé dans le piège ?

Déposez plainte auprès de la police locale.

Si vous avez communiqué vos données de sécurité personnalisées, contactez immédiatement Card Stop (078 170 170) ou votre banque.

economie

SPF Economie, P.M.E., Classes moyennes et Energie

.be

Stop Arnaques

Arnaque aux faux médicaments

Situation

Vous envisagez d'acheter des médicaments via internet. D'après la publicité, ils sont tout aussi efficaces et bien moins chers que chez votre pharmacien.

Risque

Les produits de santé vendus sur internet ne sont pas tous certifiés par l'industrie pharmaceutique.

Vous ne savez pas d'où proviennent ces médicaments, ni s'ils sont authentiques (contrefaçons). Dans le doute, abstenez-vous !

L'utilisation de produits de santé sans conseil avisé n'est pas sans risques.

Conseil

Parlez-en à votre médecin ou à votre pharmacien. Demandez-leur ce qu'ils pensent de ces produits. Il est possible après tout que ces produits soient efficaces et vendus sur des sites internet fiables.

En Belgique, seules les pharmacies qui disposent d'une autorisation officielle peuvent vendre des médicaments en ligne. Leurs sites web sont identifiables grâce à un logo vert ou bleu. Quand vous cliquez sur le logo, vous êtes redirigé vers une liste des pharmacies autorisées sur internet sur le site web de l'Agence fédérale des médicaments et des produits de santé (AFMPS).

Les médicaments soumis à prescription ne sont pas en vente en ligne. Ils peuvent cependant être réservés en ligne, et ensuite retirés et payés en pharmacie.

Éditrice responsable : Séverine Waterbley - N° d'entreprise : 0314.595.348 - Illustrations : © Adobe Stock.com

Tombé dans le piège ?

Contactez l'Agence fédérale des médicaments et des produits de santé : www.afmps.be

Prévenez l'Inspection économique via ConsumerConnect (www.consumerconnect.be). Sur cette plateforme, vous trouverez aussi des informations sur vos droits en tant que consommateur.

economie

SPF Economie, P.M.E., Classes moyennes et Energie

.be

Stop Arnaques

Facturé pour une **commande en ligne** que vous n'avez **jamais passée** (fraude au colis)

Situation

Vous recevez une facture pour des articles achetés sur une plateforme en ligne. Pourtant, vous en êtes sûr, vous n'avez rien commandé et rien reçu.

Risque

Des escrocs se sont emparés de vos identifiants sur une plateforme de commerce électronique. Ils ont passé une grosse commande à votre nom et l'ont fait livrer à une autre adresse ou dans un point de distribution automatique.

Autre cas de figure : ils ont commandé à un autre nom et demandé de livrer le colis à votre adresse pour ensuite le retirer chez vous sous un faux prétexte.

Comme ils ont demandé à payer après livraison, vous recevez la facture mais la marchandise a déjà été récupérée par des complices qui ont disparu dans la nature.

Conseil

Pour toutes vos transactions en ligne, sécurisez au maximum votre compte. Privilégiez l'identification à deux facteurs. Et si elle n'est pas proposée par la plateforme de commerce électronique, choisissez un mot de passe compliqué. Et n'oubliez pas qu'un mot de passe est et doit rester secret !

Pensez aussi à changer régulièrement votre mot de passe. Les identifiants et les mots de passe sont des données qui s'échangent ou se vendent très facilement entre escrocs.

N'oubliez pas que vous disposez d'un droit de rétractation de 14 jours pour tout achat à distance effectué dans l'Union européenne. Dès que vous recevez le message de confirmation de votre prétendue commande, signalez au vendeur que vous n'avez rien commandé et que vous renoncez à la marchandise.

Et si on livre chez vous des articles au nom d'une personne que vous ne connaissez pas, refusez-les ou portez-les à la police.

Tombé dans le piège ?

Prévenez au plus vite la plateforme de vente que vous renoncez à l'achat.

Déposez plainte auprès de la police locale.

Signalez la fraude à l'Inspection économique via ConsumerConnect (www.consumerconnect.be). Sur cette plateforme, vous trouverez aussi des informations sur vos droits en tant que consommateur.

Éditrice responsable : Séverine Waterbley - N° d'entreprise : 0314.595.348 - Illustrations : © Adobe Stock.com

Stop
Arnaques

Fraude à la facture : **vous avez payé** mais **le vendeur n'a rien reçu**

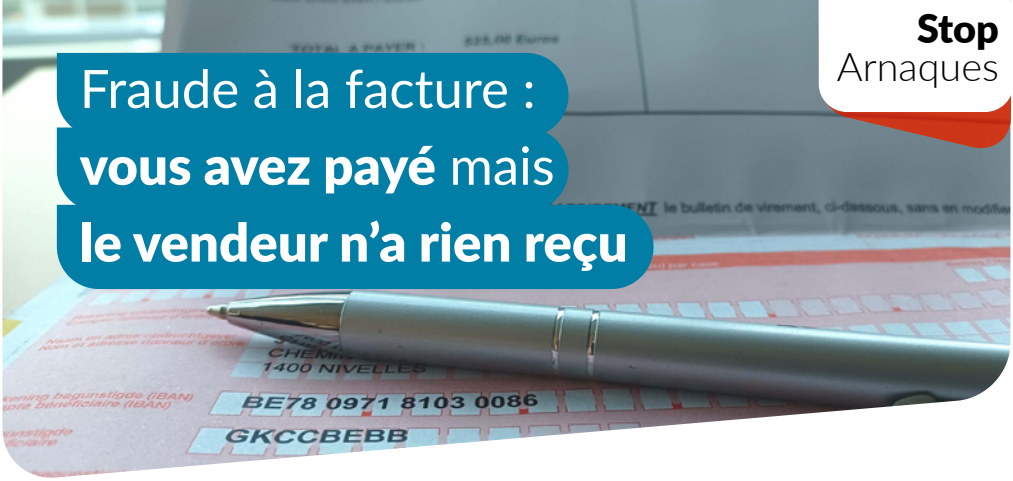

Situation

Vous avez fait installer une nouvelle cuisine et vous avez reçu la facture du fournisseur. Vous virez le montant sur le numéro de compte mentionné sur la facture, mais quelques semaines plus tard, vous recevez un rappel de paiement dans votre boîte aux lettres.

Risque

Votre facture a probablement été falsifiée. Dans le cas de cette fraude, des arnaqueurs interceptent les factures papier (ou électroniques), changent le numéro de compte et les envoient ainsi modifiées. Lorsque vous effectuez votre paiement, vous payez donc les arnaqueurs. Vous courez donc le risque de devoir payer deux fois la facture parce que votre fournisseur n'a reçu aucun paiement.

Conseil

Comparez le numéro de compte figurant sur votre facture avec celui mentionné sur le bon de commande ou sur le site internet officiel de votre fournisseur.

Soyez vigilant lorsqu'une facture mentionne un nouveau numéro de compte ou si c'est la première fois que vous payez ce fournisseur.

En cas de doute, appelez l'entreprise via un numéro que vous connaissez déjà (le numéro de téléphone sur la facture peut également avoir été falsifié).

Éditrice responsable : Séverine Waterbley - N° d'entreprise : 0314.595.348 - Illustrations : © Adobe Stock.com

Tombé dans le piège ?

Contactez le plus rapidement possible les banques concernées afin de signaler la fraude.

Signalez la fraude à l'Inspection économique via ConsumerConnect (www.consumerconnect.be). Sur cette plateforme, vous trouverez aussi des informations sur vos droits en tant que consommateur.

economie

SPF Economie, P.M.E., Classes moyennes et Energie

.be

Stop Arnaques

Fraude à la facture : **votre client a payé** mais **vous n'avez rien reçu**

Situation

Vous êtes entrepreneur et vous effectuez des travaux de transformation chez des clients. Vous envoyez vos factures, mais les paiements se font attendre. Après avoir adressé des rappels à quelques clients, vous apprenez qu'ils ont bel et bien payé, mais pas sur votre compte en banque.

Risque

Vos factures ont probablement été falsifiées. Dans le cas de cette fraude, des arnaqueurs interceptent les factures papier (ou électroniques), changent le numéro de compte et les envoient ainsi modifiées. Lorsque le client effectue le paiement, il paie donc les arnaqueurs. Le risque est que votre client ne soit plus en mesure de vous payer étant donné qu'il a déjà viré l'argent (sur le mauvais compte).

Conseil

Indiquez votre numéro de compte sur vos factures, mais aussi sur vos bons de commande et sur votre site internet.

Demandez à vos clients de vérifier le numéro de compte avant qu'ils n'effectuent leur paiement.

Sur vos enveloppes, évitez des mentions qui pourraient attirer l'attention des arnaqueurs. Utilisez par exemple des enveloppes blanches sans fenêtre.

Éditrice responsable : Séverine Waterbley - N° d'entreprise : 0314.595.348 - Illustrations : © Adobe Stock.com

Tombé dans le piège ?

Demandez à votre client de contacter le plus rapidement possible sa banque afin de signaler la fraude.

Signalez la fraude sur pointdecontact.belgique.be (option « factures falsifiées »).

economie

SPF Economie, P.M.E., Classes moyennes et Energie

.be

Stop
Arnaques

On **vous demande** de confirmer une **commande que vous n'avez pas passée**

Situation

Vous recevez un e-mail vous confirmant que votre commande a bien été exécutée.

Le message vous invite, si vous n'avez passé aucune commande, à le signaler en cliquant sur un lien.

Or, vous n'avez jamais passé une telle commande...

Risque

Quelqu'un essaie de vous voler vos données personnelles ou d'accéder frauduleusement à votre ordinateur.

Répondre à cet e-mail, c'est courir le risque qu'on usurpe votre identité, voire vos données bancaires et de sécurité personnalisées, ou que l'on accède à votre ordinateur.

Conseil

Ne donnez pas suite à cet e-mail : détruisez-le !

Ne cliquez pas sur les liens présents dans le message et n'ouvrez pas les éventuelles pièces jointes. Elles contiennent peut-être des logiciels espions.

Tombé dans le piège ?

Transférez le message à **suspect@safeonweb.be**

Si vous avez communiqué vos données de sécurité personnalisées, contactez immédiatement Card Stop (078 170 170) ou votre banque.

Déposez plainte auprès de la police locale si de l'argent a disparu de votre compte.

Prévenez l'Inspection économique via ConsumerConnect (**www.consumerconnect.be**). Sur cette plateforme, vous trouverez aussi des informations sur vos droits en tant que consommateur.

Si vous ne parvenez pas à un accord avec votre banque, introduisez un signalement sur ConsumerConnect et faites appel à Ombudsfin (**www.ombudsfin.be**), le service de médiation pour les conflits financiers.

economie

SPF Economie, P.M.E., Classes moyennes et Energie

.be

Éditrice responsable : Séverine Waterbley - N° d'entreprise : 0314.595.348 - Illustrations : © Adobe Stock.com

Stop Arnaques

Une **paiement à régler** en **scannant** un **code QR (quishing)**

Situation

On vous propose de régler un paiement grâce à un code QR.

Risque

Scanner un code QR pour accéder à un site internet est un geste de plus en plus courant. Certains organismes vous proposent même cette méthode pour régler des factures ou pour payer des petites sommes, comme le montant de votre ticket de parking.

Mais soyez sur vos gardes car les escrocs utilisent aussi cette technique, appelée « quishing », pour tenter de vous arnaquer.

Ils se font souvent passer pour des organismes officiels. Ils diffusent dans des e-mails, des SMS ou des messages WhatsApp, des codes QR qui, lorsque vous les scannez, vous dirigent vers des sites où, soit on tentera de voler vos données bancaires et de sécurité personnalisées (phishing), soit on vous invitera à effectuer un paiement.

Ils peuvent même utiliser des stickers avec des codes QR frauduleux et les coller sur les codes QR officiels de certains appareils (des horodateurs p. ex.) ou chez des commerçants (sur la carte ou la table d'un restaurant p. ex.).

Les codes QR sont également utilisés pour installer des logiciels malveillants sur les ordinateurs des victimes afin de voler des données personnelles, leurs identifiants de connexion…

Conseil

Il est très difficile d'identifier un code QR frauduleux. Ce qui doit vous mettre la puce à l'oreille, c'est le contenu du message dans lequel se trouve le code. Par exemple, si l'on vous demande de payer une facture dont vous n'avez pas connaissance, ce n'est pas normal ! De même, vous faire payer une contravention via un code QR n'est pas une technique utilisée par la police.

Si le code QR se trouve sur un appareil ou sur un sticker, passez simplement votre ongle sur les bords du code afin de vérifier s'il y a une surépaisseur, signe que l'on a collé quelque chose sur la surface d'origine.

En cas de doute, ne scannez pas le code QR. Transférez tout message douteux à **suspect@safeonweb.be** et supprimez-le.

Et si par mégarde, vous avez scanné le code, ne communiquez aucune donnée personnelle, donnée bancaire ou donnée de sécurité personnalisée.

Tombé dans le piège ?

Transférez le message à **suspect@safeonweb.be**

Si vous avez communiqué vos données de sécurité personnalisées, contactez immédiatement Card Stop (078 170 170) ou votre banque.

Déposez plainte auprès de la police locale si de l'argent a disparu de votre compte.

Prévenez l'Inspection économique via **ConsumerConnect**. Sur cette plateforme, vous trouverez aussi des informations sur vos droits en tant que consommateur.

Si vous ne parvenez pas à un accord avec votre banque, introduisez un signalement sur **ConsumerConnect** et faites appel à **Ombudsfin**, le service de médiation pour les conflits financiers.

economie

SPF Economie, P.M.E., Classes moyennes et Energie

.be

Éditrice responsable : Séverine Waterbley - N° d'entreprise : 0314.595.348 - Illustrations : © Adobe Stock.com

Stop Arnaques

Bonne nouvelle : vous avez gagné sans jouer

Situation

Ça y est ! Vous avez gagné à la loterie !

C'est en tout cas ce que dit l'e-mail que vous venez de recevoir.

Il ne vous reste plus qu'à payer les modestes frais de transaction pour recevoir votre lot…

Risque

Ces messages sont envoyés à des milliers de personnes.

En réalité, vous n'êtes pas le grand gagnant. Au contraire, si vous payez la somme demandée, vous serez à tous les coups… perdant.

Conseil

Si vous n'avez participé à aucune loterie, vous ne pouvez pas avoir gagné : ne répondez pas !

Ne communiquez jamais vos coordonnées bancaires.

Tombé dans le piège ?

Transférez le message à **suspect@safeonweb.be**

Si vous avez communiqué vos données bancaires, prévenez immédiatement votre banque !

Déposez plainte auprès de la police locale si de l'argent a disparu de votre compte.

Prévenez l'Inspection économique via ConsumerConnect (**www.consumerconnect.be**). Sur cette plateforme, vous trouverez aussi des informations sur vos droits en tant que consommateur.

Si vous ne parvenez pas à un accord avec votre banque, introduisez un signalement sur ConsumerConnect et faites appel à Ombudsfin (**www.ombudsfin.be**), le service de médiation pour les conflits financiers.

economie

SPF Economie, P.M.E., Classes moyennes et Energie

.be

Éditrice responsable : Séverine Waterbley - N° d'entreprise : 0314.595.348 - Illustrations : © Adobe Stock.com

Faux message de votre banque

Stop Arnaques

Situation

Vous recevez un e-mail de votre banque vous demandant de vérifier vos données personnelles.

Risque

Quelqu'un essaie de vous voler vos données bancaires.

Répondre à cet e-mail, c'est courir le risque qu'on vide très rapidement votre compte.

Conseil

Une banque n'envoie jamais ce type d'e-mail, car elle dispose déjà de toutes vos données.

Ne donnez pas suite à cet e-mail : détruisez-le !

Ne cliquez pas sur les liens présents dans le message et n'ouvrez pas les éventuelles pièces jointes. Elles contiennent peut-être des logiciels espions.

Tombé dans le piège ?

Transférez le message à **suspect@safeonweb.be**

Si vous avez communiqué vos données bancaires, prévenez immédiatement votre banque !

Déposez plainte auprès de la police locale si de l'argent a disparu de votre compte.

Si vous ne parvenez pas à un accord avec votre banque, introduisez un signalement sur ConsumerConnect (**www.consumerconnect.be**) et faites appel à Ombudsfin (**www.ombudsfin.be**), le service de médiation pour les conflits financiers.

Éditrice responsable : Séverine Waterbley - N° d'entreprise : 0314.595.348 - Illustrations : © Adobe Stock.com

economie

SPF Economie, P.M.E., Classes moyennes et Energie

.be

Stop Arnaques

Arnaque avec votre digipass

Situation

Vous avez reçu un SMS ou un e-mail vous signalant que vous avez payé deux fois une facture. Dans le message, un lien sur lequel cliquer vous redirige vers un site grâce auquel vous serez remboursé. Vous faites le nécessaire mais quelqu'un vous appelle pour vous demander de confirmer le remboursement en utilisant le lecteur de carte (digipass) de votre banque.

Risque

Quelqu'un essaie de vous voler vos données bancaires et de sécurité personnalisées pour effectuer des opérations de paiement à l'aide de votre compte ou de votre carte. Si vous communiquez le code de réponse généré par votre digipass, vous l'autorisez à faire cette opération de paiement dont vous ignorez même le montant. Votre compte risque d'être rapidement vidé.

Conseil

Vérifiez vos extraits de compte et relevés de carte de crédit. Vous verrez immédiatement s'il y a eu ou non un double paiement.

Pour procéder à un remboursement, un commerçant a juste besoin de votre numéro de compte. Et la plupart du temps, il le connaît déjà puisque vous l'avez utilisé pour payer votre facture.

Votre digipass sert à vous authentifier auprès de votre banque et à réaliser des opérations de paiement, jamais à recevoir de l'argent ! Ne communiquez jamais le code généré par votre digipass à qui que ce soit !

Tombé dans le piège ?

Transférez le message à suspect@safeonweb.be

Si vous avez communiqué vos données de sécurité personnalisées, contactez immédiatement Card Stop (078 170 170) ou votre banque.

Déposez aplainte auprès de la police locale si de l'argent a disparu de votre compte.

Si vous ne parvenez pas à un accord avec votre banque, introduisez un signalement sur ConsumerConnect (www.consumerconnect.be) et faites appel à Ombudsfin (www.ombudsfin.be), le service de médiation pour les conflits financiers.

economie

SPF Economie, P.M.E., Classes moyennes et Energie

.be

Éditrice responsable : Séverine Waterbley - N° d'entreprise : 0314.595.348 - Illustrations : © Adobe Stock.com

Stop
Arnaques

Carte bancaire à renvoyer par courrier ? Jamais !

Situation

Vous recevez un message de votre banque vous signalant que votre carte de débit ou de crédit doit être remplacée. On vous demande de la renvoyer par courrier à une certaine adresse.

Risque

Si vous renvoyez votre carte, vous donnez la possibilité à des escrocs d'abuser de votre compte.

Conseil

Une banque ne demande jamais de lui renvoyer une carte par courrier.

Ne donnez pas suite à ce message : détruisez-le !

Si vous l'avez reçu par e-mail, ne cliquez pas sur les liens présents dans le message et n'ouvrez pas les éventuelles pièces jointes. Elles contiennent peut-être des logiciels espions.

Tombé dans le piège ?

Transférez le message à **suspect@safeonweb.be**

Si vous avez communiqué vos données bancaires, prévenez immédiatement votre banque !

Déposez plainte auprès de la police locale si de l'argent a disparu de votre compte.

Si vous ne parvenez pas à un accord avec votre banque, introduisez un signalement sur ConsumerConnect (**www.consumerconnect.be**) et faites appel à Ombudsfin (**www.ombudsfin.be**), le service de médiation pour les conflits financiers.

economie

SPF Economie, P.M.E., Classes moyennes et Energie

.be

Éditrice responsable : Séverine Waterbley - N° d'entreprise : 0314.595.348 - Illustrations : © Adobe Stock.com

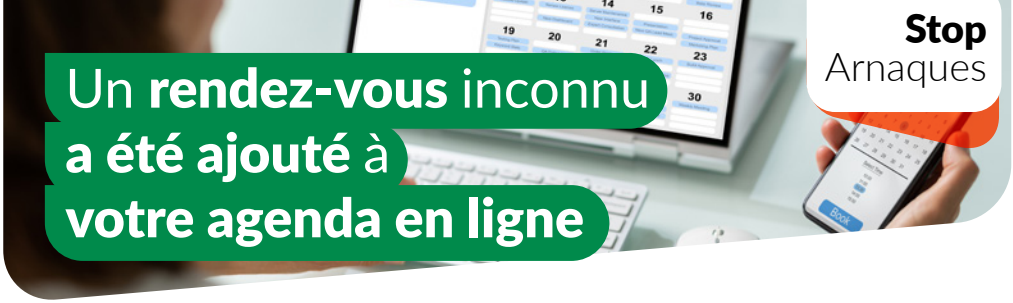

Stop Arnaques

Un **rendez-vous** inconnu **a été ajouté** à **votre agenda en ligne**

Situation

Vous avez découvert sur le calendrier en ligne lié à votre boîte mail, un rendez-vous inscrit sans que vous en soyez l'auteur. Le message émane d'une entreprise connue et vous invite à cliquer de toute urgence sur un lien pour récupérer un cadeau.

Risque

Il s'agit probablement d'une tentative de phishing.

Les plateformes mail ne parviennent pas à détecter et filtrer les messages quand ils sont placés dans votre agenda en ligne. Clairement, quelqu'un est parvenu à s'introduire dans le vôtre et essaie de vous voler votre identité et votre argent.

Si vous cliquez sur le lien, vous serez renvoyé vers un faux formulaire de contact dans lequel on vous demandera vos données personnelles, vos données bancaires et de sécurité personnalisées. Gare au contenu de votre compte en banque !

Conseil

Ne donnez pas suite à ce genre de rendez-vous : supprimez-le tout simplement !

Vérifiez dans la section « spam » de votre boîte mail si vous n'avez pas également reçu une tentative d'escroquerie similaire. Si c'est le cas, supprimez également le message.

Désactivez l'acceptation automatique des rendez-vous dans les paramètres de votre agenda en ligne.

Que ce soit par téléphone, e-mail, SMS ou chat, ne communiquez jamais vos données de sécurité personnalisées (code PIN de votre carte bancaire, votre mot de passe, votre signature d'actions itsme, code de réponse généré par votre digipass ou envoyé par SMS par votre banque).

Ne cliquez pas sur les liens présents dans les messages que vous recevez et n'ouvrez pas les éventuelles pièces jointes. Elles contiennent peut-être des logiciels espions.

Tombé dans le piège ?

Transférez le message du rendez-vous à suspect@safeonweb.be

Si vous avez communiqué vos données de sécurité personnalisées, contactez immédiatement Card Stop (078 170 170) ou votre banque.

Si de l'argent a disparu de votre compte dans l'intervalle et que la banque refuse de vous rembourser, vous pouvez faire appel à Ombudsfin (www.ombudsfin.be), le service de médiation pour les conflits financiers.

Déposez plainte auprès de la police locale.

Prévenez l'Inspection économique via ConsumerConnect (www.consumerconnect.be). Sur cette plateforme, vous trouverez aussi des informations sur vos droits en tant que consommateur.

Éditrice responsable : Séverine Waterbley - N° d'entreprise : 0314.595.348 - Illustrations : © AdobeStock.com

economie

SPF Economie, P.M.E., Classes moyennes et Energie

.be

Stop Arnaques

Votre banque vous demande de **transférer votre argent** pour plus de sécurité

Situation

Une personne qui prétend appartenir au service des fraudes de votre banque vous appelle. Cette personne vous explique qu'on soupçonne une fraude sur votre compte et vous recommande de transférer votre argent sur un autre compte. Pour ce faire, votre interlocuteur vous demande vos données bancaires et de sécurité personnalisées, et vous invite à installer un logiciel.

Risque

Quelqu'un essaie de vous voler votre argent. Jamais votre banque ne vous appellera, ni ne vous enverra un e-mail pour vous demander de transférer de l'argent.

En suivant les instructions qu'on vous donne, vous envoyez directement vos économies sur le compte des escrocs qui vous appellent.

Qui plus est, vous risquez qu'ils vous volent vos données bancaires pour vous arnaquer une deuxième fois ou piéger d'autres personnes en se servant de votre identité.

Conseil

Ne donnez pas suite à ce genre de message : raccrochez ou supprimez l'e-mail !

Que ce soit par téléphone, e-mail, SMS ou chat, ne communiquez jamais vos données de sécurité personnalisées (code PIN de votre carte bancaire, votre mot de passe, votre signature d'action itsme, code de réponse généré par votre digipass ou reçu par SMS de votre banque).

Pour exécuter vos opérations de paiement en ligne ou sur votre smartphone, connectez-vous toujours vous-même directement, sans passer par un lien qu'on vous aurait donné.

Ne cliquez pas sur les liens présents dans les messages que vous recevez et n'ouvrez pas les éventuelles pièces jointes. Elles contiennent peut-être des logiciels espions.

Ne laissez jamais un inconnu accéder à votre ordinateur ou vous faire installer un prétendu logiciel de sécurité.

Tombé dans le piège ?

Si vous avez reçu un message écrit, transférez-le à suspect@safeonweb.be

Si vous avez communiqué vos données de sécurité personnalisées, contactez immédiatement Card Stop (078 170 170) ou votre banque.

Si vous ne parvenez pas à un accord avec votre banque, vous pouvez faire appel à Ombudsfin (www.ombudsfin.be), le service de médiation pour les conflits financiers.

Déposez plainte auprès de la police locale si de l'argent a disparu de votre compte.

Prévenez l'Inspection économique via ConsumerConnect (www.consumerconnect.be). Sur cette plateforme, vous trouverez aussi des informations sur vos droits en tant que consommateur.

Éditrice responsable : Séverine Waterbley - N° d'entreprise : 0314.595.348 - Illustrations : © Adobe Stock.com

economie

SPF Economie, P.M.E., Classes moyennes et Energie

.be

Stop Arnaques

Des palettes de produits vendues à un **prix dérisoire**

Situation

Vous voyez un message sur Facebook : une grande enseigne (Brico, Amazon, Brussels Airport…) doit faire de la place dans ses entrepôts. Des stocks de produits de qualité sont liquidés pour un prix ridiculement faible (moins de 2 euros) ou même gratuitement moyennant quelques euros de frais de livraison. Dépêchez-vous : il ne reste que quelques palettes ! Premier arrivé, premier servi…

Risque

C'est une technique fréquente d'arnaque. On vous fait miroiter une affaire à ne pas manquer, en utilisant le nom d'une entreprise bien connue ; vous payez la petite somme demandée, parfois majorée de frais d'expédition du produit commandé… mais vous ne recevez jamais le produit en question. Et pour cause : ce produit n'existe pas !

En réalité, quelqu'un joue sur l'effet de masse pour récolter de l'argent. Beaucoup de petits montants peuvent devenir rapidement une grosse somme.

Qui plus est, vous risquez que les escrocs vous volent vos données personnelles pour tenter de vous arnaquer une deuxième fois ou pour piéger d'autres personnes en se servant de votre identité.

Conseil

Demandez-vous s'il est logique que des palettes entières de produits de valeur soient vendues à un prix aussi bas. Même en période de soldes ou lors du Black Friday par exemple, de telles démarques sont suspectes.

Recherchez des informations sur le site web de l'entreprise qui procède au prétendu déstockage. Si vous n'y trouvez rien sur cette opération, c'est que l'information est trop belle pour être vraie.

Ne payez rien et ne partagez en aucun cas vos coordonnées bancaires.

Que ce soit par téléphone, e-mail, SMS ou chat, ne communiquez jamais vos données de sécurité personnalisées (code PIN de votre carte bancaire, votre mot de passe, votre signature d'action itsme, code de réponse généré par votre digipass ou reçu par SMS de votre banque).

Tombé dans le piège ?

Si vous avez communiqué vos données de sécurité personnalisées, contactez immédiatement Card Stop (078 170 170) ou votre banque.

Si de l'argent a disparu de votre compte dans l'intervalle et que la banque refuse de vous rembourser, vous pouvez faire appel à Ombudsfin (www.ombudsfin.be), le service de médiation pour les conflits financiers.

Déposez plainte auprès de la police locale.

Prévenez l'Inspection économique via ConsumerConnect (www.consumerconnect.be). Sur cette plateforme, vous trouverez aussi des informations sur vos droits en tant que consommateur.

Éditrice responsable : Séverine Waterbley - N° d'entreprise : 0314.595.348 - Illustrations : © AdobeStock.com

economie

SPF Economie, P.M.E., Classes moyennes et Energie

.be

Stop Arnaques

Un employé de votre banque vous rend visite pour une fraude détectée sur votre compte

Situation

Une personne vous appelle de la part de votre banque. Elle vous explique qu'on soupçonne une fraude sur votre compte. Il n'y a pas de temps à perdre ! Elle vous propose de passer chez vous pour résoudre le problème de toute urgence.

Risque

De plus en plus d'escrocs se font passer pour des employés de banque, des policiers ou encore des membres d'une autre instance officielle comme Card Stop par exemple, afin de commettre des fraudes ou vols. Ils ciblent surtout les personnes âgées.

Ils commencent par vous appeler et proposent de passer chez vous pour résoudre un soi-disant cas de fraude. Ils en profitent alors pour s'emparer de vos cartes de banque et d'autres objets de valeur pour les mettre en sécurité et vous protéger contre d'autres fraudes. Du moins c'est ce qu'ils prétendent.

Ils cherchent aussi à connaître vos données de sécurité personnalisées (codes secrets, mots de passe…). Parfois ils vous demandent également d'installer un programme sur votre ordinateur ou de verser de l'argent sur un compte qu'ils disent « sécurisé ».

En réalité, si vous les croyez et que vous faites ce qu'ils vous demandent, vous serez très vite dépouillé.

Conseil

Jamais une banque n'agit de la sorte. Ne donnez pas suite à ce genre de message : raccrochez !

Appelez votre banque pour vérifier si c'est bien elle qui vous a contacté. N'utilisez pas pour cela, un numéro de téléphone qui vous aurait été donné lors de la visite suspecte.

Ne communiquez jamais vos données de sécurité personnalisées (codes générés par votre digipass ou envoyés par SMS par votre banque, votre signature d'actions via itsme, etc.), par aucun moyen, ni par téléphone, ni même si la personne se présente physiquement chez vous au nom de votre banque ou d'une institution financière connue.

Ne laissez jamais un inconnu accéder à votre ordinateur ou vous faire installer un prétendu logiciel de sécurité.

Tombé dans le piège ?

Si vous avez communiqué vos données de sécurité personnalisées, contactez immédiatement Card Stop (078 170 170) ou votre banque.

Si vous ne parvenez pas à un accord avec votre banque, vous pouvez faire appel à Ombudsfin (www.ombudsfin.be), le service de médiation pour les conflits financiers.

Déposez plainte auprès de la police locale.

Éditrice responsable : Séverine Waterbley - N° d'entreprise : 0314.595.348 - Illustrations : © Adobe Stock.com

Stop Arnaques

Arnaque via l'application itsme : attention à ce que vous validez !

Situation

Des escrocs publient de fausses annonces sur des sites de seconde main. Au moment du paiement, ils prétendent que le virement ne fonctionne pas. Ils demandent alors aux acheteurs de donner leurs coordonnées bancaires et de confirmer le paiement via itsme.

Risque

Itsme vous demande toujours de valider vos opérations bancaires ou de paiement en appuyant sur un bouton. C'est simple et rapide, mais il est essentiel de bien lire les informations décrivant l'opération à valider avant d'appuyer sur ce bouton. En effet, des escrocs exploitent votre confiance pour vous piéger sans que vous ne vous en rendiez compte.

Si vous validez sans vérifier, non seulement le paiement sera effectué immédiatement, mais vous risquez aussi de donner aux escrocs un accès complet à votre identité numérique et à vos comptes bancaires.

Ils seraient alors capables d'effectuer des virements sans votre autorisation, contracter des crédits, ouvrir des comptes ou réaliser des achats en votre nom. Ils pourraient également compromettre vos données personnelles sensibles (votre numéro de registre national, votre adresse ou vos informations fiscales par exemple).

Certaines victimes peu attentives ont perdu des dizaines de milliers d'euros en quelques clics.

Conseil

Ne validez jamais via l'application itsme une opération si vous n'en êtes pas à l'origine. Si l'idée d'utiliser itsme vient de quelqu'un d'autre, méfiez-vous !

Lisez attentivement l'écran de confirmation : vérifiez le nom du service, l'action demandée et les montants. Si quelque chose vous semble suspect, refusez la validation.

Ni votre banque, ni itsme, ni Card Stop ne vous demanderont jamais de résoudre un problème urgent via une demande itsme.

Vérifiez vos extraits de compte et relevés de carte de crédit. Vous constaterez immédiatement s'il y a eu ou non des paiements non désirés.

Si votre interlocuteur vous met sous pression, prenez le temps de réfléchir : c'est souvent un signe de fraude.

Éditrice responsable : Séverine Waterbley - N° d'entreprise : 0314.595.348 - Illustrations : © Adobe Stock.com

Tombé dans le piège ?

Si vous avez communiqué vos données de sécurité personnalisées, contactez immédiatement Card Stop (078 170 170) ou votre banque.

Déposez plainte auprès de la police locale si de l'argent a disparu de votre compte.

Si vous ne parvenez pas à un accord avec votre banque, introduisez un signalement sur ConsumerConnect et faites appel à Ombudsfin, le service de médiation pour les conflits financiers.

economie

SPF Economie, P.M.E., Classes moyennes et Energie

.be

Prix trop bas, méfie-toi !

Situation

Vu sur eBay : une voiture pour seulement 500 euros ! Et sur Kapaza : un smartphone dernier cri pour seulement quelques euros…

Risque

Ces prix bas sont destinés à attirer le client.

Il est très possible que cette voiture ou ce smartphone n'existent tout simplement pas ou qu'il s'agisse de prix de départ pour des enchères.

Il arrive aussi souvent que ces produits soient de la contrefaçon.

Conseil

Méfiez-vous des trop bonnes affaires.

Comparez toujours le prix de vente proposé sur le site avec celui pratiqué dans le commerce.

Cela vous servira de référence en cas de vente aux enchères.

Éditrice responsable : Séverine Waterbley - N° d'entreprise : 0314.595.348 - Illustrations : © Adobe Stock.com

Tombé dans le piège ?

Prévenez l'Inspection économique via ConsumerConnect (www.consumerconnect.be). Sur cette plateforme, vous trouverez aussi des informations sur vos droits en tant que consommateur.

economie

SPF Economie, P.M.E., Classes moyennes et Energie

.be

Stop Arnaques

Crédit via Facebook

Situation

Vous êtes attiré par une publicité sur Facebook : « Votre crédit accepté en quelques clics ! Argent libéré dès paiement des frais de dossier ».

Risque

Cette proposition est tellement simple qu'il y a de grandes chances que la seule chose qui soit vraie, ce sont les frais de dossiers que vous allez payer…

Le crédit à la consommation est une affaire sérieuse réglementée par la loi. Les véritables intermédiaires de crédit n'agissent pas via les réseaux sociaux. C'est contraire à la déontologie de leur profession.

Conseil

Aussi tentante que soit l'annonce et quelle que soit votre situation financière, ne prenez pas le risque de payer des arnaqueurs.

Ne partagez aucune donnée personnelle.

Ne traitez pas vos affaires d'argent sur les réseaux sociaux : ignorez ce type de publicités pour du crédit facile ! Mieux encore, évitez de cliquer sur celles-ci, sans quoi vous risquez d'être inondé d'annonces du même genre à l'avenir.

Éditrice responsable : Séverine Waterbley - N° d'entreprise : 0314.595.348 - Illustrations : © Adobe Stock.com

Tombé dans le piège ?

Déposez plainte auprès de la police locale.

Signalez la fraude à l'Inspection économique via ConsumerConnect (www.consumerconnect.be). Sur cette plateforme, vous trouverez aussi des informations sur vos droits en tant que consommateur.

Avion bon marché ? Le prix peut vite s'envoler

Stop Arnaques

Situation

Sur internet, vous découvrez des billets d'avion extrêmement bon marché.

Risque

Le prix final peut s'avérer bien plus élevé que celui que vous avez vu au départ.

En effet, selon le jour et l'heure de votre vol, le prix va varier. De même, certains services peuvent être en option et payants : bagages, assurance, choix du siège, embarquement prioritaire, repas, mode de paiement...

Conseil

Ne prenez pas pour argent comptant le prix que vous voyez sur la première page du site internet.

Faites une simulation complète en fonction des services que vous souhaitez, et faites jouer la concurrence.

Éditrice responsable : Séverine Waterbley - N° d'entreprise : 0314.595.348 - Illustrations : © Adobe Stock.com

Tombé dans le piège ?

Vous ne devez rien faire car a priori, rien n'est illégal dans cette situation.

Si toutefois, vous jugez que l'information sur le site est trompeuse pour le consommateur, prévenez l'Inspection économique via ConsumerConnect (www.consumerconnect.be).

economie

SPF Economie, P.M.E., Classes moyennes et Energie

.be

Stop Arnaques

Publicité trompeuse pour produit miracle

Situation

Sur Facebook, votre ami Peter vante les effets du régime « Fat/Fit » : quatre kilos perdus en une semaine !

Vous aussi, vous pouvez recevoir un échantillon gratuit.

Risque

Les offres qui apparaissent dans la colonne de droite de votre page Facebook sont des annonces publicitaires. Elles n'émanent jamais de vos amis.

Il est probable que le compte Facebook de votre ami Peter a été piraté.

En cliquant, vous signalez votre intérêt et communiquez vos coordonnées à des sociétés de marketing.

Conseil

Méfiez-vous des publicités mentionnant le nom de vos amis.

Soyez prudent : ne cliquez pas à la légère !

Tombé dans le piège ?

Prévenez l'Inspection économique via ConsumerConnect (www.consumerconnect.be). Sur cette plateforme, vous trouverez aussi des informations sur vos droits en tant que consommateur.

Si l'on a essayé de vous extorquer de l'argent, déposez également plainte auprès de la police locale.

Éditrice responsable : Séverine Waterbley - N° d'entreprise : 0314.595.348 - Illustrations : © Adobe Stock.com

Stop Arnaques

Offres promotionnelles accompagnées de cadeaux

Situation

Vous recevez un beau catalogue plein d'articles alléchants. Vous êtes d'autant plus tenté qu'une lettre vous promet un cadeau si vous passez commande.

Risque

La lettre qui accompagne ce catalogue n'est rien d'autre qu'une offre commerciale. Le cadeau promis est souvent de faible valeur. Le seul but est de vous inciter à acheter des produits dont vous n'avez pas nécessairement besoin.

Conseil

Ce type de démarchage n'est pas illégal.

Méfiez-vous toutefois des annonces dont le seul intérêt pour vous est le cadeau. Ce que vous devez acheter pour l'obtenir, ne risque-t-il pas de vous revenir trop cher ?

Éditrice responsable : Séverine Waterbley - N° d'entreprise : 0314.595.348 - Illustrations : © Adobe Stock.com

Tombé dans le piège ?

Vous ne devez rien faire car a priori, rien n'est illégal dans cette situation.

Si toutefois, vous jugez que la publicité est trompeuse ou mensongère, prévenez l'Inspection économique via ConsumerConnect (www.consumerconnect.be).

economie

SPF Economie, P.M.E., Classes moyennes et Energie

.be

Stop Arnaques

Publicité dans des annuaires professionnels

Situation

Vous recevez, au nom de votre société, une invitation à vérifier et mettre à jour les coordonnées de votre entreprise dans un annuaire professionnel.

Vous vous dites que tant qu'à faire de figurer dans cet annuaire, autant que vos données soient exactes. Un peu de publicité gratuite n'a jamais fait de tort à personne !

Risque

Avez-vous lu les petits caractères en bas de page, qui indiquent que vous vous engagez à un contrat payant dans un annuaire publicitaire pour un an ou plus ?

Conseil

Lisez toujours attentivement ce qui est écrit en petites lettres…

La publicité est rarement gratuite.

Si vous avez le moindre doute, ne signez rien !

Vous doutez de la légitimité de l'entreprise de publicité ? Vérifiez donc si elle apparaît sur la liste noire d'avertissement du SPF Economie. Veuillez toutefois noter que toutes les entreprises de publicité malhonnêtes n'y figurent pas !

Éditrice responsable : Séverine Waterbley - N° d'entreprise : 0314.595.348 - Illustrations : © Adobe Stock.com

Tombé dans le piège ?

Prévenez l'Inspection économique : **pointdecontact.belgique.be**

economie

SPF Economie, P.M.E., Classes moyennes et Energie

.be

Stop Arnaques

Time sharing : escrocs sur votre lieu de vacances

Situation

À peine arrivé à la Costa del Sol, vous sympathisez avec d'autres Belges qui vous invitent à une brève séance d'information sur un nouveau concept de vacances.

C'est sans engagement et vous y recevrez un cadeau…

Risque

C'est probablement une session de vente qui a pour but de vous vendre des vacances dans un immeuble à temps partagé (time sharing) ou d'adhérer à un club de vacances.

Ces vendeurs sont très doués : autour d'un verre et sans réel délai de réflexion, vous risquez de signer et de prendre des engagements que vous pourriez regretter quelques heures après.

Si vous versez un acompte, il risque d'être définitivement perdu.

Conseil

Ne vous laissez pas embarquer dans ce genre de réunion.

Quoi qu'il en soit, ne signez rien et ne payez rien.

Quoi qu'on vous dise, sachez que la revente et l'échange de time sharing sont souvent très compliqués.

Éditrice responsable : Séverine Waterbley - N° d'entreprise : 0314.595.348 - Illustrations : © Adobe Stock.com

Tombé dans le piège ?

Déposez plainte auprès de la police (sur place et/ou en Belgique).

Prévenez l'Inspection économique via ConsumerConnect (**www.consumerconnect.be**). Sur cette plateforme, vous trouverez aussi des informations sur vos droits en tant que consommateur.

economie

SPF Economie, P.M.E., Classes moyennes et Energie

.be

Stop
Arnaques

Publicité trompeuse pour des voyages gratuits

Situation

Vous recevez un appel téléphonique : « Félicitations ! Vous avez gagné un voyage d'une valeur de 1.500 euros ! Deux semaines en Turquie ! ».

Risque

Les frais de dossiers se montent à 98 euros, mais vous ne l'apprendrez que deux semaines plus tard, quand la facture arrivera dans votre boîte aux lettres.

Une fois ceux-ci versés, il y a fort à parier que vous n'entendiez plus jamais parler de votre voyage.

Conseil

Posez-vous la question : avez-vous participé à un concours ? Si ce n'est pas le cas, vous ne pouvez pas avoir gagné.

Ne payez rien et ne donnez en tout cas jamais vos coordonnées bancaires.

Tombé dans le piège ?

Déposez plainte auprès de la police locale.

Prévenez l'Inspection économique via ConsumerConnect (www.consumerconnect.be). Sur cette plateforme, vous trouverez aussi des informations sur vos droits en tant que consommateur.

economie

SPF Economie, P.M.E., Classes moyennes et Energie

.be

Éditrice responsable : Séverine Waterbley - N° d'entreprise : 0314.595.348 - Illustrations : © Adobe Stock.com

Stop Arnaques

Job : promesse d'argent facile et rapidement gagné

Situation

Vous lisez une publicité sur un site web ou sur les réseaux sociaux : gagner de l'argent rapidement en travaillant chez soi. Tout ce que vous devez faire, c'est cliquer sur des publicités et pousser un maximum de vos amis à le faire à leur tour.

Risque

Ce type d'annonce publicitaire est typique des systèmes de vente pyramidale. La vente pyramidale est un système où l'on tente de gagner de l'argent en tissant un réseau de vendeurs aussi grand que possible, alors qu'aucun produit ou presque n'est vendu.

Elle fonctionne souvent avec un système de rémunération complexe où seuls ceux au sommet de la pyramide gagnent de l'argent.

Il s'agit généralement de nouvelles « entreprises », la plupart du temps de moins de deux ans, qui disparaissent aussi vite qu'elles sont apparues.

Conseil

Prenez garde aux annonces vous promettant de gagner de l'argent rapidement. Il s'agit là d'une utopie. Il faut souvent payer des frais d'entrée élevés avant même de pouvoir prendre part au système.

Si vous ne comprenez pas le système de rémunération, faites bien attention ! Ne vous fiez pas uniquement à ce que l'entreprise laisse miroiter. Recherchez des informations sur cette « entreprise » dont l'annonce est apparue, par exemple sur Google.

S'il s'agit d'un système de vente pyramidale, fuyez ! Les systèmes pyramidaux sont interdits et donc punissables, non seulement pour les fondateurs, mais aussi pour tous ceux qui y participent.

Éditrice responsable : Séverine Waterbley - N° d'entreprise : 0314.595.348 - Illustrations : © Adobe Stock.com

Tombé dans le piège ?

Prévenez l'Inspection économique via ConsumerConnect (www.consumerconnect.be). Sur cette plateforme, vous trouverez aussi des informations sur vos droits en tant que consommateur.

economie

SPF Economie, P.M.E., Classes moyennes et Energie

.be

Méfiez-vous des prêteurs frauduleux !

Stop Arnaques

Situation

Vous cherchez un prêt avantageux sur internet, sans trop de formalités ou de questions ennuyeuses sur votre situation financière ? Vous avez vu une annonce sur internet ou un message sur les réseaux sociaux pour des crédits faciles ? Ou bien un prêteur ayant l'air professionnel a pris contact avec vous en ligne ? Vous n'êtes qu'à quelques clics du prêt dont vous rêviez… mais vous devez d'abord verser une somme d'argent.

Risque

Ce procédé est typique des offres de crédit frauduleuses. Avant de verser le montant de crédit promis sur votre compte, les prêteurs frauduleux vous demandent d'abord de payer certains frais. Une fois payés, ils ne vous donnent plus aucune nouvelle. Dans la plupart des cas, vous ne pouvez plus récupérer les montants que vous avez payés à l'avance.

Conseil

Ne vous laissez pas aveugler par le taux d'intérêt avantageux et les formalités réduites. Emprunter de l'argent coûte aussi de l'argent et les prêts de rêve n'existent pas.

Contrôlez d'abord de façon approfondie l'identité de votre personne de contact. Seuls les intermédiaires inscrits et les prêteurs agréés par la FSMA peuvent intervenir dans la conclusion d'un contrat de crédit.

Avez-vous été questionné sur votre situation personnelle et financière ? Les vrais professionnels du crédit le font toujours !

Ne payez jamais de frais avant la signature de votre contrat de crédit.

Éditrice responsable : Séverine Waterbley - N° d'entreprise : 0314.595.348 - Illustrations : © Adobe Stock.com

Tombé dans le piège ?

Si vous avez payé, avertissez votre banque et faites une déclaration auprès de la police.

Prévenez l'Inspection économique via ConsumerConnect (www.consumerconnect.be). Sur cette plateforme, vous trouverez aussi des informations sur vos droits en tant que consommateur.

economie

SPF Economie, P.M.E., Classes moyennes et Energie

.be

Stop
Arnaques

Réparation en urgence ? Ne vous précipitez pas !

Situation

Vous sortez de chez vous, vous claquez la porte et zut… vos clés sont restées à l'intérieur. Vous contactez d'urgence un serrurier qui vous annonce au téléphone, un prix de 100 euros. Mais après l'intervention, il vous en réclame 450…

Risque

Tous les professionnels de la réparation d'urgence ne sont pas des escrocs ! Toutefois, sans devis écrit, vous êtes à la merci de personnes mal intentionnées qui peuvent vous réclamer des sommes astronomiques pour des travaux qui ne valent pas ce prix.

Conseil

Ne contactez pas aveuglément la première entreprise qui apparaît lors d'une recherche sur internet. Privilégiez des professionnels que vous connaissez ou dont vous avez la preuve que l'entreprise est effectivement située à proximité de chez vous.

Ne vous laissez pas appâter par des prix ridiculement bas. Ces offres sont souvent trop belles pour être vraies.

Exigez toujours une offre de prix écrite et complète avant l'intervention. Et si des travaux complémentaires sont découverts en cours de réparation, demandez-en aussi le prix par écrit, avant exécution.

Éditrice responsable : Séverine Waterbley - N° d'entreprise : 0314.595.348 - Illustrations : © Adobe Stock.com

Tombé dans le piège ?

Signalez la fraude à l'Inspection économique via ConsumerConnect (www.consumerconnect.be). Sur cette plateforme, vous trouverez aussi des informations sur vos droits en tant que consommateur.

economie

SPF Economie, P.M.E., Classes moyennes et Energie

.be

Revente de tickets de concert

Stop Arnaques

Situation

Vous rêvez d'assister au spectacle des « Queens of the Dark Moon » mais le concert est déjà sold out. Heureusement, sur internet, vous avez trouvé un site où il y a encore moyen de racheter des places. Bon, c'est vrai… Elles sont beaucoup plus chères mais pour les « Queens of the Dark Moon », vous êtes prêt à casser votre tirelire…

Risque

En Belgique, la revente de billets de spectacle à un prix supérieur à celui fixé par l'organisateur est interdite. Acheter vos billets auprès d'un revendeur non officiel, c'est risquer qu'on vous refuse l'accès au spectacle, alors même que vous avez acheté votre billet en toute bonne foi… et à prix d'or, qui plus est !

Conseil

Achetez vos billets uniquement auprès du revendeur officiel.

Évitez donc les sites internet de revente de billets de spectacle ! Ce sont souvent des sites étrangers qui ne sont pas soumis à la législation belge ! Leur activité est légale mais uniquement dans leur pays !

Ne vous fiez pas à une adresse internet « .be » : ce n'est pas nécessairement un site belge ; vous n'êtes pas forcément protégé.

Éditrice responsable : Séverine Waterbley - N° d'entreprise : 0314.595.348 - Illustrations : © Adobe Stock.com

Tombé dans le piège ?

Prévenez l'Inspection économique via ConsumerConnect (www.consumerconnect.be). Sur cette plateforme, vous trouverez aussi des informations sur vos droits en tant que consommateur.

economie

SPF Economie, P.M.E., Classes moyennes et Energie

.be

Cadeau à payer, vente forcée !

Stop Arnaques

Situation

Aujourd'hui, au courrier, vous avez reçu un colis contenant un superbe bouquin. Vous vous dites qu'il doit s'agir d'une erreur car vous n'avez jamais commandé ce livre ! Et pourtant, la facture est bien établie à votre nom...

Risque

C'est une technique de vente forcée : le vendeur essaie de vous vendre un livre que vous n'aviez pas commandé.

Parfois même, c'est le premier numéro d'une collection par abonnement.

Conseil

Même si le montant de la facture n'est pas élevé, ne payez pas !

Pas besoin non plus de renvoyer l'article à son expéditeur, même s'il l'exige ou vous menace de poursuites en cas de non-paiement...

Personne ne peut vous condamner à payer un objet ou un service que vous n'avez jamais commandé.

Si le livre vous plaît, rangez le tout simplement dans votre bibliothèque !

Tombé dans le piège ?

Prévenez l'Inspection économique via ConsumerConnect (www.consumerconnect.be). Sur cette plateforme, vous trouverez aussi des informations sur vos droits en tant que consommateur.

Éditrice responsable : Séverine Waterbley - N° d'entreprise : 0314.595.348 - Illustrations : © Adobe Stock.com

economie

SPF Economie, P.M.E., Classes moyennes et Energie

.be

Location bidon : attention !

Stop Arnaques

Situation

Vous cherchez un appartement à louer. Vous repérez une annonce intéressante et vous contactez la personne qui a placé l'annonce pour planifier une visite. Cette personne vous demande de verser un acompte pour vous réserver le logement.

Risque

Acceptez de payer avant même d'avoir visité le bien à louer et vous ne reverrez jamais votre argent.

Soyez prudent : il arrive même que des escrocs vous fassent visiter un bien dont ils ne sont pas propriétaires !

Conseil

Ne payez jamais rien avant d'avoir visité le bien à louer. Idéalement, mais ce n'est pas toujours possible, essayez même de ne rien payer avant d'avoir les clés en mains : ni acompte, ni garantie locative !

Une garantie locative doit obligatoirement être placée sur un compte bancaire bloqué à votre nom. Ne la versez pas avant d'avoir signé un contrat de bail.

Tombé dans le piège ?

Déposez plainte auprès de la police locale.

Signalez la fraude à l'Inspection économique via ConsumerConnect (www.consumerconnect.be). Sur cette plateforme, vous trouverez aussi des informations sur vos droits en tant que consommateur.

Éditrice responsable : Séverine Waterbley - N° d'entreprise : 0314.595.348 - Illustrations : © Adobe Stock.com

economie

SPF Economie, P.M.E., Classes moyennes et Energie

.be

Stop Arnaques

Vente de meubles en commerce éphémère : des réductions si vous passez en magasin

Situation

On vous appelle par téléphone pour vous inviter à visiter un magasin de meubles.

On vous promet un cadeau, voire plusieurs, si vous venez en couple. Vous acceptez l'invitation.

Lors de votre visite, d'importantes réductions vous sont promises si vous achetez le jour-même.

Risque

Cette technique vise à vous attirer dans un magasin où vous ne seriez pas venu spontanément et à vous faire acheter des objets dont vous n'avez pas forcément besoin.

Les prix des meubles sont surévalués, mais les vendeurs sont très bien exercés : il est très difficile de résister à leur argumentaire et aux ristournes qu'ils proposent.

Sans délai de réflexion, vous ne pouvez pas comparer avec les produits et les prix des concurrents.

Conseil

Si vous recevez ce genre d'appel, raccrochez au plus vite ! N'acceptez pas l'invitation.

Si, toutefois, vous étiez intéressé par l'acquisition de meubles, n'achetez pas sans avoir comparé avec les produits et les prix proposés par d'autres magasins.

Même si le patron entre en scène pour vous offrir des ristournes encore plus importantes, dites-vous bien que c'est dans le but de vous forcer la main.

Tombé dans le piège ?

Prévenez l'Inspection économique via ConsumerConnect (www.consumerconnect.be). Sur cette plateforme, vous trouverez aussi des informations sur vos droits en tant que consommateur.

Éditrice responsable : Séverine Waterbley - N° d'entreprise : 0314.595.348 - Illustrations : © Adobe Stock.com

economie

SPF Economie, P.M.E., Classes moyennes et Energie

.be

Déstockage à bas coût ne vaut pas toujours le coup

Stop Arnaques

Situation

Un individu soigneusement habillé sonne à votre porte. Il vous explique qu'il est représentant et qu'après une foire il lui reste encore un certain nombre d'articles qu'il veut déstocker à bas prix.

Risque

Cette pratique relève souvent d'une tentative d'escroquerie. En effet, ce type de vente est rarement déclaré.

En outre, vous ne bénéficiez d'aucune garantie sur les produits achetés de la sorte.

Conseil

Pour vérifier si le vendeur est de bonne foi, demandez-lui un devis. S'il refuse, ne signez rien et n'achetez rien.

Dans tous les cas, accordez-vous un délai de réflexion.

Vérifiez et comparez avec les prix de la concurrence.

Éditrice responsable : Séverine Waterbley - N° d'entreprise : 0314.595.348 - Illustrations : © Adobe Stock.com

Tombé dans le piège ?

Déposez plainte auprès de la police locale.

Prévenez l'Inspection économique via ConsumerConnect (www.consumerconnect.be). Sur cette plateforme, vous trouverez aussi des informations sur vos droits en tant que consommateur.

economie

SPF Economie, P.M.E., Classes moyennes et Energie

.be

Stop
Arnaques

Un entrepreneur trop entreprenant...

Situation

Un entrepreneur sonne à votre porte. Il vous propose ses services pour rafraîchir la toiture ou ramoner vos cheminées.

Risque

Un entrepreneur sérieux ne procède pas de la sorte. Il y a fort à parier que le travail presté ne sera pas déclaré (travail au noir). Dans ce cas, vous êtes responsable en cas d'accident et vous n'avez aucun moyen de recours si les travaux sont de mauvaise qualité.

Conseil

Accordez-vous un délai de réflexion.

Vérifiez si cette personne est un véritable indépendant.

Pour vérifier si l'entrepreneur est de bonne foi, demandez lui un devis.
S'il refuse, ne signez rien, ne commandez rien et ne lui payez rien.

Éditrice responsable : Séverine Waterbley - N° d'entreprise : 0314.595.348 - Illustrations : © Adobe Stock.com

Tombé dans le piège ?

Déposez plainte auprès de la police locale.

Prévenez l'Inspection économique via ConsumerConnect (www.consumerconnect.be). Sur cette plateforme, vous trouverez aussi des informations sur vos droits en tant que consommateur.

economie

SPF Economie, P.M.E., Classes moyennes et Energie

.be